

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2024

Date de convocation : 31 mai 2024

Date d'affichage : 31 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le quatre juin à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué  
par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu  
habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Carole MOTTUEL - Anne-Lise  
CALABRIN - Annabelle MORILLAS - Sébastien RUAZ - Pierre FERRIER - Jérôme  
GUILLOUD - Ghislaine BARTHELON - Sébastien CARMET - Séverine CAPOGNA -  
Frédéric BERNE - Virginie TARDY

Absents, excusés : Néant

Procurations : Néant

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Liste des délibérations :

- 31/2024 Conclusion d'une convention constitutive de groupement avec Valence  
Romans Agglo pour la lutte contre les déchets abandonnés en partenariat avec l'éco-  
organisme Citéo

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2024

Lecture est faite par le Maire

Approuvé à l'unanimité

## CONCLUSION D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT AVEC VALENCE ROMANS AGGLO POUR LA LUTTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNES EN PARTENARIAT AVEC L'ECO-ORGANISME CITEO

Afin de signer la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus, CITEO propose aux communes de signer une convention de mandat dont Valence Romans Agglo sera le mandataire. Les soutiens lui seront donc versés par CITEO, charge à la communauté d'agglomération de les répartir entre les collectivités mandantes.

Dans l'hypothèse où les 54 communes délibéreraient pour approuver la convention de mandat proposée avec Valence Romans Agglo, le soutien financier annuel pourrait ainsi s'élever à 650 000 € (sur la base des populations municipales en vigueur au 1er janvier 2023).

La proposition de répartition des soutiens reçus par Valence Romans Agglo et reversés aux communes, dans un souci d'équilibre rural/urbain, est la suivante :

- 50 % des montants perçus répartis en fonction des barèmes CITEO afin de soutenir l'effort de propreté supporté par les villes,

- 50 % des montants perçus répartis selon le nombre de sites de collecte en apport volontaire présent sur chaque commune afin d'aider les communes passées en apport volontaire,

La proposition de solliciter les soutiens CITEO sous forme de groupement présente les avantages suivants :

- La mutualisation du portage des dossiers à des fins d'optimisation des fonds communaux,
- Désignation d'un agent de Valence Romans Agglo comme responsable unique « Lutte contre les déchets abandonnés diffus » et élaboration d'un plan unique de lutte contre les déchets abandonnés (deux exigences de la convention), pour l'ensemble du territoire,
- Expérience de Valence Romans Agglo en matière de conventions avec les éco-organismes,
- Le coût inhérent à cette ingénierie sera supporté par Valence Romans Agglo,
- Échanges d'expérience entre les communes facilités, notamment en s'appuyant sur la commission ALEMA de Valence Romans Agglo,
- Possibilité de concevoir à l'échelle du territoire de Valence Romans Agglo des outils communs pour l'information, la communication et la sensibilisation dans le but de prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement.

Voté à l'unanimité

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Dossiers d'urbanisme en cours
- PCS
- Travaux
- Convention de voirie avec Montmiral
- Panneau lumineux
- Elections
- Bulletin municipal
- Fête médiévale
- Statue
- Divers
- Prochaines dates
- Redex sur les réunions/rendez-vous ayant eu lieu depuis début avril
- Tour des commissions et point SIVOS et SIVU

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.